

## Séance du 14 septembre 2020

L'an 2020, le 14 septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune d'Avezé dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle polyvalente d'Avezé, lieu exceptionnel offrant les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires au respect des recommandations sanitaires gouvernementales dans le cadre de la lutte contre la propagation du Covid 19, sous la présidence de M. Pierre Boulard, Maire.

Présents : M. Pierre Boulard, Mme Danièle Chartrain, M. Olivier Champain, M. Michel Picault, M. Christophe Tertre, Mme Christelle Copleutre, M. Jérôme Jouselin, Mme Claire Van Schaik, M. Philippe Chevalier, Mme Sonia Surblé, M. Gérard Thomas, M. Michel Cormier, M. Jean-Marie Glon, M. Guy Daguéné

Excusée : Mme Nicole Marchand

Absents :

A été nommée secrétaire de séance : Mme Christelle Copleutre

### Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

### Elagage communal 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une demande restreinte de devis a été effectuée en vue de la réalisation des travaux d'élagage annuel des voies et chemins communaux sur l'ensemble de la commune.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le mardi 8 septembre 2020 afin de donner son avis sur les offres reçues suivantes :

Entreprises	Montant HT	Montant TTC
M. Sylvain Lecomte	5 536,97 €	6 644,36 €
HR Elagage	5 292,00 €	6 350,40 €

La commission d'appel d'offres a décidé de retenir la société HR Elagage pour un montant de 6 350,40 € TTC.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Retient** l'entreprise HR Elagage pour un montant de 6 350,40 € TTC,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

### Travaux de voirie communale 2020 : routes de Ceton et de la Sauvagère

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il a été décidé, au budget primitif 2020, de programmer les travaux de voirie suivants :

- Route de Ceton à partir du virage de la jardinerie jusqu'au carrefour de la route de la Sauvagère : re-profilage et enduit d'usure bi-couche,
- Route de la Sauvagère pour la fissuration de la chaussée : purges localisées.

Le montant de ces travaux a été estimé par l'ATESART à 35 640,00 € HT, soit 42 768,00 € TTC.

Une demande restreinte de devis a été réalisée auprès de trois entreprises sur le portail Sarthe Marchés Publics. Les entreprises devaient remettre leur offre avant le 28 août 2020 à 12h00 :

Désignation	PIGEON TP Centre – Ile de France	COLAS Centre Ouest	HRC
Route de Ceton	16 840,93 €	15 340,86 €	Non répondu
Route de la Sauvagère	17 345,94 €	13 551,63 €	Non répondu
<b>Total HT</b>	<b>34 186,87 €</b>	<b>28 892,49 €</b>	
<b>Total TTC</b>	<b>41 024,24 €</b>	<b>34 670,99 €</b>	

La commission d'appel d'offres s'est réunie le mardi 8 septembre 2020 afin de donner son avis sur les offres reçues et a retenu la société la moins-disante : Colas Centre Ouest Agence du Mans pour un montant total de 34 670,99 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Retient** le devis de la société Colas Centre Ouest (Agence du Mans) pour un montant de 34 670,99 € TTC,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché correspondant ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

### **Travaux de voirie communale 2020 route de Souvigné et lieu-dit « L'Orme »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il a été décidé, au budget primitif 2020, de programmer les travaux de voirie suivants :

- Route de Souvigné à proximité du lieu-dit « La Coque » : curage de fossé, création d'une traversée de chaussée, remplacement d'un busage et purge de chaussée,
- Route de la Sauvagère au lieu-dit « L'Orme » : remplacement d'une traversée de route.

Le montant de ces travaux a été estimé par l'ATESART à 7 610,00 € HT, soit 9 132,00 € TTC.

Une demande restreinte de devis a été réalisée auprès de quatre entreprises sur le portail Sarthe Marchés Publics. Les entreprises devaient remettre leur offre avant le 28 août 2020 à 12h00 :

Désignation	PIGEON TP Centre – Ile de France	COLAS Centre Ouest	FLECHARD TP	HRC
Route de Souvigné	7 840,13 €	7 243,27 €	Non répondu	Non répondu
Lieu-dit « L'Orme »	1 495,98 €	2 651,42 €	Non répondu	Non répondu
<b>Total HT</b>	<b>9 336,11 €</b>	<b>9 894,69 €</b>		
<b>Total TTC</b>	<b>11 203,33 €</b>	<b>11 873,63 €</b>		

La commission appel d'offres s'est réunie le mardi 8 septembre 2020 afin de donner son avis sur les offres reçues et a retenu la société la moins-disante : Pigeon TP Centre-Ile de France pour un montant de 11 203,33 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Retient** le devis de la société Pigeon TP Centre-Ile de France pour un montant de 11 203,33 € TTC,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché correspondant ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

### **Révision des tarifs des services périscolaires**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commission Ecole/Services périscolaires s'est réunie le 31 août 2020 afin de revoir les tarifs des services périscolaires.

Lors de cette réunion, il a été décidé d'augmenter les tarifs des services périscolaires de 5 centimes, à savoir le tarif du repas enfant sera de 3,55 € et celui de la garderie sera de 0,65 € par ½ heure entamée. Le tarif du repas adulte reste inchangé.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de valider ces tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'augmenter les tarifs du restaurant scolaire et de la garderie à compter de la rentrée scolaire 2020/2021, soit à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, comme suit :
  - Restaurant scolaire : Prix du repas enfant : 3,55 €  
Prix du repas adulte : 5,00 €
  - Garderie : ½ heure entamée : 0,65 €

### **Approbation du règlement des services périscolaires**

Madame Danièle Chartrain fait lecture des principaux points modifiés lors de la réunion de la commission Ecole/Services périscolaires le 31 août 2020.

Un point n'a pas été abordé : celui de l'inscription au mois plutôt qu'à l'année. Cela permet d'être plus précis sur le nombre d'élèves fréquentant les services périscolaires, et notamment sur la gestion du restaurant scolaire. Le Conseil municipal est plus favorable à une inscription par période scolaire.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L.212-4 et L.212-5,

Considérant qu'il convient d'approuver le règlement intérieur des services périscolaires,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver les modifications apportées au règlement intérieur applicable aux usagers de l'école primaire publique à compter de la rentrée scolaire 2020/2021 dont l'inscription aux services périscolaires par période scolaire.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** d'approuver le règlement intérieur des services périscolaires annexé à la présente délibération,

#### **Convention de relance territoriale 2020-2022**

Le projet étant toujours à l'étude, ce point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal. La commission Animation et cadre de vie va se réunir prochainement pour finaliser le projet.

#### **Fonds de concours 2020 – Rénovation énergétique de l'école primaire Georges Charpak**

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil municipal de la décision du Président de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise en date du 26 juin 2020, décidant d'allouer un fonds de concours pour l'année 2020 pour l'opération suivante :

Thème Opérations diverses – Rénovation énergétique de l'école primaire Georges Charpak : 12 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Sollicite** l'aide de 12 500,00 € allouée par la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise au titre des Fonds de concours 2020 pour l'opération suivante : Thème Opérations diverses – Rénovation énergétique de l'école primaire Georges Charpak,
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de l'opération	Coût prévisionnel en € HT	Partenaires financiers	Montant en €
Rénovation énergétique de l'école primaire Georges Charpak	120 470,85 €	DSIL 2020	47 536,87 €
		Fonds de concours	12 500,00 €
		Pacte régional pour la ruralité école	24 094,17 €
		Part restant à la commune	36 339,81 €
TOTAL	120 470,85 €	TOTAL	120 470,85 €

- **Donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches afférentes à cette décision.

#### **Repas communal des aînés**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, chaque année, un repas est offert aux personnes âgées de 65 ans et plus, à la salle polyvalente. La date est fixée au mercredi 11 novembre 2020. Ce repas est généralement confectionné par le traiteur du village. Le prix est fixé à 23,00 € par personne pour 2020. Les repas sont également offerts au Député, au Conseiller Départemental et au(x) musicien(s).

Après en avoir délibéré, pour l'année 2020, le Conseil municipal :

- **Reconduit** le principe d'offrir un repas aux personnes âgées de 65 ans et plus ainsi qu'au Député, au Conseiller départemental et au(x) musicien(s), sous réserve de l'évolution des conditions sanitaires liées au Covid 19,
- **Fixe** le prix de ce repas à 23,00 €,
- **Inscrit** les crédits nécessaires au budget 2020 au compte 6232,
- **Charge** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités relatives à l'organisation de ce repas.

#### **Animation pour le repas communal des aînés**

Pour animer le repas communal offert aux aînés, qui aura lieu le mercredi 11 novembre 2020, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de reconduire l'animation de l'année précédente, à savoir :

Patrick Laville pour un montant de 380,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Retient** la proposition tarifaire de Patrick Laville pour un montant 380,00 € TTC, sous réserve de pouvoir organiser le repas communal,
- **Charge** Monsieur le Maire de signer le contrat d'engagement ainsi que tous les documents nécessaires.

#### **Animation pour le défilé du 11 novembre 2020**

Pour animer le défilé du 11 novembre, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir les deux musiciens de l'année précédente :

- M. Guy Bureau 5, rue du Tertre à la Ferté-Bernard
  - M. Michel Mary 14, rue des 4 Vents à Cormes
- pour un montant de 26,60 € Brut par musicien.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, pour l'année 2020, décide de :

- **Choisir** M. Guy Bureau et M. Michel Mary pour un montant de 26,60 € Brut par musicien,
- **Donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à cette décision.

### **Conditions d'utilisation de la salle polyvalente à destination des associations communales**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les associations communales ont émis le souhait de pouvoir recommencer leurs activités et de pouvoir organiser des réunions et assemblées générales dans la salle polyvalente.

Un projet des conditions d'utilisation de la salle polyvalente à destination des associations communales a été rédigé. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider ce projet.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve** les conditions d'utilisation de la salle polyvalente à destination des associations communales,
- **Donne tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour faire respecter cette décision.

### **DIVERS**

#### **Permanence journée du patrimoine**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que l'église d'Avezé sera ouverte au public le dimanche 20 septembre 2020 à l'occasion des journées du Patrimoine et demande aux conseillers de bien vouloir tenir la permanence. Afin de renforcer la permanence, Monsieur le Maire propose de contacter M. Hubert Rouyer.

#### **Préavis de départ d'un locataire**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le logement situé au 1 rue de la Poste sera libéré au 31 octobre 2020 et que des travaux seront à prévoir dans ce logement avant de le remettre en location.

#### **Courriers d'administrés**

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil municipal des courriers suivants :

- 1- Mme Boulay et Mme Guillemain font part au Conseil municipal de problèmes de circulation dans la rue Bourgneuf, et notamment de vitesse et d'absence de visibilité au niveau du virage. Le Conseil municipal soumet la proposition de faire un marquage au sol.
- 2- M. Fourmi demande la remise en état du chemin communal qui mène au lieu-dit « Le Montpoirier ». Il souhaite que le chemin soit gravillonné. Le Conseil municipal propose de refaire l'empierrement de ce chemin. En effet, avec les engins agricoles qui empruntent ce chemin, le gravillonnage n'est pas envisagé. Il faudrait cependant voir pour renforcer le chemin au niveau du virage.

#### **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2019**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le rapport annuel du SAEP du Perche Sarthois – Le Vairais sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2019 est paru.

Il fait lecture au Conseil municipal des résultats de l'élection du président et vice-présidents : est élu président M. Jean-François Champion (La Chapelle du Bois), 1<sup>er</sup> vice-président M. Roger Torchet (St Cosme en Vairais), 2<sup>ème</sup> vice-président M. Patrick Levasseur (Rouperroux le Coquet) et 3<sup>ème</sup> vice-président M. Bernard Leguay (Préval).

#### **Terrain à vendre**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu des devis pour le projet de vente du terrain communal :

- Frais de bornage et permis d'aménager : 2 341,20 € TTC,
- Suppression du lampadaire : 4 200,06 € TTC,
- Coût du raccordement au réseau d'assainissement : 7 800,00 € HT, soit 9 360,00 €.

Il manque le devis d'Enedis dont une partie est à la charge de la commune et l'autre de l'acheteur.

#### **Revalorisation de l'aide régionale attribuée pour les travaux rue de Jault**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une demande de revalorisation de l'aide régionale pour les travaux de réfection de la rue de Jault a été effectuée pour le marché complémentaire du lot Voirie. La région devrait nous octroyer 20 % du marché complémentaire, soit 5 982,00 € en plus. La décision sera prise lors de leur séance permanente de novembre 2020.

#### **Catastrophe Naturelle Sécheresse**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que des propriétaires de maisons anciennes sur la

commune ont signalé des problèmes de fissuration liés aux épisodes de sécheresse.

Il rappelle qu'en 2018 une maison était concernée, en 2019 six maisons et en 2020 déjà six propriétaires ont monté un dossier pour que la commune fasse une demande de reconnaissance en catastrophe naturelle sécheresse.

En 2018 la commune a été reconnue en catastrophe naturelle mais pas en 2019.

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'il n'y a actuellement pas de fonds pour les catastrophes naturelles. Les assurés paient une cotisation pour catastrophes naturelles à leurs assureurs mais ceux-ci attendent que des fonds soient débloqués.

Monsieur le Maire souhaite organiser une réunion d'information courant octobre 2020 avec les sinistrés. Il a demandé au sénateur M. Vogel et au député M. Grelier de venir à cette réunion pour expliquer la situation aux sinistrés.

Monsieur le Maire précise au Conseil municipal qu'il a participé à une réunion de l'association Les Oubliés de la canicule. Cette association doit faire un recours au tribunal administratif contre la décision de non reconnaissance en état de catastrophe naturelle pour le compte de communes.

### **Projet éolien**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un investisseur recherche des terrains favorables au développement d'éoliennes. Le projet prévoit l'implantation de deux éoliennes sur des terrains privés qui se situent dans la Prairie sous le château.

L'investisseur souhaite connaître l'avis du Conseil municipal avant d'entreprendre les démarches.

Le Conseil municipal prend acte de cette demande.

### **Projet chaudière école**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une réunion avec M. Goupil qui a fait l'audit pour le projet de remplacement de la chaudière de l'école a eu lieu ce jour à 18h00. M. Goupil est confiant dans la technologie des pompes à chaleur, il précise que les pompes à chaleur, en cas d'hivers très rudes, sont moins performantes.

M. Goupil doit envoyer un rétro planning pour pouvoir effectuer les travaux au printemps prochain.

Dans l'immédiat, il faut voir avec Enedis pour la mise en place d'un nouveau compteur électrique avec l'augmentation de puissance à souscrire pour l'utilisation des pompes à chaleur.

Puis, il faudra définir le maître d'œuvre.

Le Conseil municipal décide de rester sur le projet de la pompe à chaleur.

Il faudra également prévoir la réalisation d'un diagnostic amiante avant travaux si celui-ci n'a pas déjà été fait lors des derniers travaux de rénovation énergétique de l'école.

### **Groupement de commandes assurances**

Suite au questionnement du maire et des adjoints de poursuivre le groupement de commandes assurances et suite aux réponses apportées par le service des affaires juridiques de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise, le Conseil municipal décide de valider sa participation à ce groupement de commandes.

### **Demande école**

Madame Danièle Chartrain prend la parole. Les enseignantes de l'école souhaitent acheter quelques coussins ou poufs pour les classes de maternelle et des CM pour environ 400,00 €. La directrice voudrait savoir si elle peut les acheter sur le budget de fonctionnement que lui alloue la commune. Le Conseil municipal est d'accord. Une autre possibilité pour les financer serait de demander à l'APE.

La séance est levée à 23 heures 10 minutes.